



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Syndicats de communes

Question écrite n° 39706

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le garde des sceaux, ministre de la justice, qu'en réponse à sa question écrite n° 36952 il lui a indiqué que la jurisprudence n'a pas étendu la protection résultant de l'article 681 du code de procédure pénale aux présidents de syndicat mixte. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il existe des références précises de jurisprudence en la matière, confirmant cette distinction entre la fonction de président de syndicat de communes et celle de président de syndicat mixte.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39706

Rubrique : Groupements de communes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1821